



Appel à projets ciblé 2024 pour le financement de manifestations scientifiques « L'intelligence artificielle et ses enjeux pour notre société »

Au cours des dernières années, le développement de l'intelligence artificielle (IA) a connu une croissance fulgurante et récemment franchi un nouveau cap avec l'introduction de ChatGPT qui a contribué à la faire connaître auprès du grand public. En réalité, l'IA est déjà très présente dans notre quotidien depuis longtemps – souvent sans que nous en ayons réellement conscience (planification d'itinéraires, optimisation automatique d'images, assistants vocaux, logiciels de traduction, filtres anti-spam, prévention de la fraude dans le secteur bancaire). Alors que par le passé, la recherche se concentrait principalement sur les défis technologiques, le débat porte désormais de plus en plus sur les questions d'ordre éthique, social et juridique (utilisation de l'IA pour la rédaction de mémoires ou de motifs de jugements, voire de décisions de justice entièrement automatisées ; discrimination résultant de données biaisées utilisées pour entraîner les systèmes) et place notre société devant des champs d'application, des opportunités et des défis tout à fait nouveaux face à l'IA et à l'utilisation qui en est faite.

Le présent appel à projets a pour objectif d'intensifier la réflexion et de renforcer le dialogue scientifique dans une perspective interdisciplinaire franco-allemande et européenne. Il permettra de faire émerger et de rendre visible des manifestations qui pourraient ensuite aboutir à d'autres formes de coopération franco-allemande.

Les manifestations scientifiques sont destinées aux doctorant*es et/ou post-docs. Les manifestations soutenues pourront également être ouvertes aux étudiant*es de master ou équivalent lorsque cela apparaît justifié.

L'appel à projets s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur français et allemands ainsi qu'aux organismes de recherche. L'implication d'un pays tiers est envisagée positivement.

L'appel à projets est ouvert à toutes les disciplines. La durée de la manifestation peut s'étendre de 2 jours minimum à 4 semaines maximum. Les projets peuvent prévoir l'organisation d'une manifestation unique ou d'une série de manifestations structurées. Dans le cas d'une série de manifestations, celles-ci devront en règle générale se succéder à un rythme régulier.

En règle générale, la manifestation devra se tenir dans les 2 ans suivant la date de dépôt du dossier de demande de soutien. Ceci vaut également pour le cas d'une série de manifestations.

Pour être recevables, les projets devront répondre aux critères suivants :

- Présenter une dimension franco-allemande marquée, explicitée dans le dossier de candidature,
- S'adresser à un public cible principalement composé de jeunes chercheur*euses.

Pour préparer l'organisation d'une manifestation scientifique, les porteur*euses de projet pourront organiser des « rencontres préparatoires » et obtenir à cette fin un soutien spécifique de l'UFA. L'appel à projets correspondant est disponible sous le lien suivant : <https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablissements/appels-a-projets/>

L'évaluation des projets sera opérée sur la base des critères suivants :

- Intensification de la réflexion sur la construction européenne dans l'enseignement supérieur et/ou la recherche sous l'angle particulier de la coopération franco-allemande et européenne
- Qualité scientifique, pertinence et caractère innovant de la thématique scientifique,
- Approche méthodologique interculturelle,
- Profil scientifique et pédagogique des porteur*euses de projet,
- Qualité scientifique et pédagogique des intervenant*es,
- Composition binationale, voire internationale, de l'équipe pédagogique,
- Répartition la plus équilibrée possible entre les participant*es issu*es des pays partenaires,
- Intégration de partenaires extérieurs (entreprises, fondations, etc.) lorsque cela semble judicieux au regard de la thématique de la manifestation,
- Qualité du plan de financement (équilibre du budget, cofinancement...) avec indication, le cas échéant, des frais d'inscription des participant*es ainsi que la mention des financements propres,
- Capacité des porteur*euses de projet à mettre en œuvre un projet franco-allemand.

Les aspects suivants devront être explicités dans la présentation du projet :

- Approche pédagogique,
- Modalités de sélection des candidat*es,
- Potentiel de la manifestation, en particulier en matière de mise en réseau,
- Diffusion des résultats de la manifestation sous quelque forme que ce soit, p.ex. mise en ligne,
- Ouverture internationale,
- Ouverture à des partenariats extérieurs.

En fonction de la durée et du format de la manifestation, celle-ci sera intitulée Atelier (durée de moins de 6 jours) ou École d'été ou d'hiver (durée de 6 jours ou plus).

Les manifestations devront en principe avoir lieu en France et en Allemagne ; elles pourront exceptionnellement être localisées dans un pays tiers si une raison précise le justifie.

Montant et modalités de soutien :

Le montant de la subvention susceptible d'être attribuée par l'Université franco-allemande dépend de la durée de la manifestation scientifique et du nombre de participant*es. En règle générale, il s'élève à une somme comprise entre 2 000 € et 15 000 €. Le soutien est destiné à financer la réalisation de la manifestation scientifique. À ce titre, il peut couvrir tout ou partie des frais de déplacement et de séjour. Peuvent également être prises en charge les missions de vacation des étudiant*es destinées à l'organisation de la manifestation et les dépenses de communication spécifiques à celle-ci (publications, création d'un site web). Les frais de déplacement et de séjour des participant*es peuvent être pris en charge. Les allocations de l'Université franco-allemande ne peuvent couvrir les frais engendrés par la participation éventuelle d'étudiant*es de niveau licence. Les frais d'honoraires ne pourront être acceptés que pour les intervenant*es externes aux établissements porteurs de la manifestation. Les frais de gestion ne sont pas éligibles. En conséquence, l'Université franco-allemande n'accepte pas le prélèvement par l'allocataire de frais de gestion sur le montant des allocations attribué.

Dates limites de dépôt des projets :

Les projets peuvent être déposés dans le cadre de trois campagnes de soutien aux dates suivantes : 15 mars 2024, 15 juin 2024 et 15 octobre 2024. La durée de l'évaluation est en principe de quatre mois à compter de la date limite de dépôt. L'UFA ne soutient pas les manifestations prévues pour se tenir avant la fin de ce délai de quatre mois.

Le formulaire de dépôt des projets figure sur le site internet de l'UFA : <https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablissements/appels-a-projets/manifestations-scientifiques/>

Les critères de forme suivants devront être respectés :

- les demandes de soutien devront être présentées par deux enseignant*es-chercheur*euses rattaché*es chacun*e à un établissement d'enseignement supérieur ou à un organisme de recherche français et allemand ; exceptionnellement elles pourront être déposées par deux jeunes chercheur*euses ;
- le dossier de demande devra être signé par la direction des deux établissements d'enseignement supérieur ou organismes de recherche porteurs ;
- les mêmes informations devront être transmises en français et en allemand. À titre exceptionnel, un projet pourra être déposé en anglais mais devra également être traduit dans l'une des deux langues de travail de l'UFA ;
- le formulaire de dépôt du projet devra être dûment complété et envoyé à l'UFA par voie électronique (mot-clé : construction européenne) à l'adresse suivante : manifestations-veranstaltungen@dfh-ufa.org

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez-vous adresser à

Maria Leprévost
+49 (0)681 938 12-105
leprevost@dfh-ufa.org